



# COMMUNE DE WEMMEL

## Conseil communal du 4 octobre 2007

### Décisions

www.wemmel.be  
info@wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal.

#### SEANCE PUBLIQUE

1. Modification du budget communal: approuvé à l'unanimité
2. Compte CPAS – 2006 et rapport annuel: approuvé avec 18 voix pour (LB, Wemmel, Mertens) et 5 abstentions.
3. Règlement sur les marchés: approuvé avec 11 voix pour (LB) 1 voix contre et 11 abstentions.
4. Approbation des statuts « Lokaal Overleg Kinderopvang »: approuvé à l'unanimité
5. Adaption du règlement de rétribution : frais d'accueil et de repas dans les écoles et accueil pendant les vacances pour les ménages mono-parentales: approuvé à l'unanimité.
6. Décision de principe: organisation d'activités récréatives dans les locaux scolaires; approuvé à l'unanimité.
7. Désignation d'un délégué communal pour l'ALE – Succession de Madame Cherkaoui: Monsieur Galluccio est désigné comme délégué communal avec 21 voix pour et une abstention (monsieur De Lille a quitté l'audience pendant la discussion de ce point).
8. Fabrique d'église Saint-Anglebert - plan pluriannuel 2008-2013: approuvé avec 22 voix et une abstention (Galluccio).
9. Fabrique d'église Saint-Servais - plan pluriannuel 2008-2013: approuvé avec 22 voix pour une abstention (Galluccio)
10. Résolution concernant la promotion de l'action « fair trade » (commerce honnête).
11. Point mis à l'ordre du jour vu l'urgence :
  - L'urgence est approuvée à l'unanimité:
  - Collaboration intercommunale pour les immondices - constitution d'une association communale mandatée – phase préparatoire – approuvé à l'unanimitéMonsieur Vander Voorde est désigné comme délégué communal
12. Motion introduite par M. Noltinx concernant la constitution d'un service de « gardiens de la paix » à Wemmel: la décision de principe concernant la constitution de ce service est approuvée avec 21 voix pour et 2 abstentions (Belgrado et Verhasselt) en attendant une étude approfondie.

#### SÉANCE À HUIS CLOS

13. Mise à la pension d'un membre du personnel communal
14. Personnel école néerlandophone
15. Personnel école néerlandophone

Wemmel, 11 october 2007

Cette liste peut être consultée à la maison communale – Dr.H. Follet 28 – 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables entre 8h30 et 11h 30 et ce jusqu’au 30 octobre 2007.

Par ordonnance :

le secrétaire ff.

(S) Mad. K. De Taeye

le président

(S) B. Carpriau - Echevin